



Combs la ville, le 29 août 2014



Dans le cadre des réorganisations en cours à la Distribution sur la Seine et Marne, la DOTC 77 est prise d'une nouvelle lubie : des horaires décalés 9 heures – 16 heures 6jours/7 pour les factrices et facteurs (sauf pour certains sites où le samedi la fin de service serait vers 14 heures).

L'un des arguments évoqués est d'harmoniser la vie familiale et vie professionnelle. Ces horaires permettraient de pouvoir gérer ceux des enfants scolarisés...Hum, pas si sûr ! Ne serait-ce parce que dans de nombreuses écoles, la fin des cours est fixée à 15h45. Mais dans la vraie vie, c'est toute la vie privée qui risque d'exploser et la santé du personnel qui va se dégrader ! Et on fait comment en période de vacances scolaires pour faire manger les enfants qui restent à la maison ? On leur prépare une gamelle pour le midi ?

Non manifestement, le souci de nos enfants n'est pas le vrai motif de ces nouveaux horaires proposés, voire imposés !

Et au de là de cela, quid de la santé du personnel ? Dans le Jourpost n°83 de juillet 2014, il y a un article intitulé « **Nutrition : comment s'alimenter correctement** » dans lequel Madame la Directrice de la DOTC 77 déclare « **Les ¾ des agents sautent le petit-déjeuner ou le repas du midi. Cette conférence a pour but de sensibiliser les managers à communiquer auprès de leurs équipes sur la nécessité de s'alimenter correctement afin d'améliorer leurs conditions de travail** ». Effarant !

- D'abord c'est à l'employeur de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail.
- Comment et où s'alimenter correctement quand on est en cours de distribution ? Et à quel prix ?
- Qui va véritablement prendre les 45 minutes de pause repas - qui au final risque de se résumer à un casse-croûte, un hamburger, une part de pizza pris à l'arrache sur la tournée ?
- A moins que l'on mette en œuvre ce qu'avait proposé un directeur courrier du département « Renseignez-vous si une personne âgée ne pourrait pas vous faire à manger sur votre tournée ».

C'est quand même un peu fort de café ! Les mêmes qui cassent nos horaires ainsi que les aspects de vie privée et de santé qui y sont liés (même si tout est loin d'être parfait pour autant), les mêmes qui se sont satisfaits de trouver des signataires en 2013 sur l'accord Qualité de Vie au Travail (que la CGT n'a pas signé), sont les mêmes qui s'inquiètent (ou semblent s'inquiéter) des dégâts faits par leurs choix !

Il y a un moment où trop c'est trop !

Dans le cadre des choix de scenarii, la Poste avait pour coutume de soumettre au vote du personnel plusieurs régimes de travail. **Maintenant, la « démocratie postale » a changé. On ne propose plus qu'un seul scénario. Soit tu es pour, soit tu la fermes !**

NON LA CGT FAPT 77 ne cautionnera jamais le fait que le personnel soit traité comme quantité négligeable. Alors, comme la CGT FAPT 77 l'avait écrit quand la Poste a commencé (et continue) à promouvoir le régime de travail à 42 heures, nous alertons à nouveau le personnel sur les dangers de ces horaires décalés qui, au final, se traduiront par :

- Une impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale et/ou privée
- Une dégradation des conditions de vie et de santé, ne serait-ce parce que la pause repas, le droit à pouvoir manger dans de bonnes conditions, vont être bafoués
- La perte du droit à bénéficier de samedi de repos pour soi et pour les siens (surtout si on finit bien après 14 heures)
- Une dégradation du service public...En effet, comment vont réagir certains usagers (commerces, entreprises, autres) si on ne leur distribue le courrier qu'en début d'après midi (avec l'éventualité d'aviser de fait les objets spéciaux).

Pour se faire respecter, pour gagner, ne restez pas isolés, rejoignez la CGT.

Et du 1^{er} au 4 décembre, votez et faites voter pour les listes CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

Fédération CGT des activités Postales et de Télécommunication Syndicat de Seine et Marne BP 30111 2, rue Réaumur 77382 Combs la ville.

Téléphone : 01-64-13-01-23

Portable : 06-84-77-91-32

Fax : 01-64-88-64-61

Courriel : cgtfapt77@orange.fr Site : www.cgtfapt77.fr